

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

Gare de Saumur (Service journalier).

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 36 minut. soir,	Omnibus.
4 — 10 — —	Express.
2 — 58 — —	matin, Express-Poste.
10 — 23 — —	Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.
--------------------------	----------

Départ de Saumur pour Paris.

9 heures 49 minut. matin,	Express.
11 — 50 — —	Omnibus.
6 — 36 — —	soir, Omnibus.
8 — 58 — —	Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.
---------------------------	----------

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans le *Moniteur* :

Le congrès de Paris vient de terminer ses travaux. La séance de clôture a eu lieu mercredi, à l'hôtel des affaires étrangères.

Après la signature du traité, les plénipotentiaires ont eu encore à s'occuper de différentes questions de nature à consolider et à compléter l'œuvre de la paix.

Les ratifications seront échangées à la fin du mois. Aussitôt après la promulgation du traité général, les protocoles seront publiés et feront connaître dans leurs détails les travaux du congrès.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

« Berlin, 17 avril. — L'Empereur de Russie a ratifié le traité de paix, avant de partir pour Moscou.

« Des gouvernements de la Confédération germanique ont ouvert des négociations pour s'entendre sur le régime des banques et la circulation des billets.

« On attend M. de Manteuffel. »

« Hambourg, 16 avril. — L'annonce faite à différentes bourses d'un nouvel emprunt de cent mille roubles, que la Russie se proposerait de faire, est officiellement démentie. »

« Marseille, mercredi soir. — L'*Indus* apporte des nouvelles de Constantinople, du 7 : à cette date, le parc d'artillerie de siège des anglais commençait à retourner en Angleterre, et la flotte égyptienne se disposait à retourner à Alexandrie.

« Le Sultan avait assisté, le 1^{er} avril, à une grande revue des troupes anglaises dans la plaine d'Haidar-Pacha.

« Le *Journal de Constantinople* annonce, sans autres détails, que des désordres graves ont éclaté à Sivas ainsi qu'à Ksniah, et que La Porte châtiée sévèrement les coupables.

« Le pacha inculpé du meurtre d'une jeune fille Bulgare a été arrêté à Varna.

« Aali-Pacha doit se rendre à Londres, afin de porter l'ordre de Midjidié au prince Albert.

« Le différend anglo-persan n'est pas encore arrangé. L'ambassadeur turc à Téhéran a donné sa démission. »

« Londres, 17 avril. — Le *Morning-Post* annonce que les hostilités, entre Nicaragua et Costa Ricca, ont été provoquées par les outrages de Walker contre ce dernier Etat. Le *Post* rend les Etats-Unis moralement responsables de ces atrocités. »

« Madrid, mercredi 16 avril. — La *Gazette* publiera demain la loi du budget.

« A Valence, tout va bien.

« On présentera probablement aujourd'hui aux Cortès le rapport de la commission qui exige la responsabilité de la part des ministres modérés. » — Havas.

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — On attend généralement à Londres, pour le 17 mai, les régiments de la garde anglaise rappelés de Crimée.

Le Gouvernement anglais n'a pas l'intention de réduire le corps des officiers de santé. Les aides et les infirmiers seront répartis dans les hôpitaux militaires d'Angleterre et d'Irlande et même des colonies pour y partager le service des hôpitaux.

On a fait à Wolwich l'épreuve du mortier monstre qui a été fondu à Liverpool avec le fer de la Nouvelle-Ecosse. Cette épreuve a eu lieu dans les marais de l'arsenal, en présence de la commission désignée à cet effet; le résultat a été satisfaisant.

L'*Express* explique ainsi le prochain envoi de troupes et de munitions à Montréal et à Québec :

« Nous pouvons affirmer de bonne source, que pendant la guerre toute la poudre avait été retirée du Canada ainsi que les troupes dont il était possible de disposer. Les mouvements d'hommes et de munitions de guerre dans la direction de cette province qui s'opèrent actuellement, ne sont que la

conséquence de la nécessité de remplacer les forces qui avaient été retirées, et ils n'indiquent aucun symptôme d'hostilité vis-à-vis des Etats-Unis, ni aucune probabilité de guerre de ce côté. »

On paraît croire que la reine Victoria visitera le Portugal cette année. — Havas.

ITALIE. — On fait de grandes restaurations au palais papal du Quirinal, qui n'a pas été habité par le Pontife depuis le 16 novembre 1848. On dit que le Pape veut y retourner. Les préparatifs somptueux que l'on fait dans quelques-uns des appartements de ce palais sembleraient indiquer que l'on compte y recevoir un personnage illustre avant que le Pape en reprenne possession. Ce personnage serait l'Empereur d'Autriche. — Havas.

AUTRICHE. — Tous les évêques réunis, à Vienne, ont été reçus le 12 par l'Empereur François-Joseph. Ils ont remis à ce souverain une adresse dans laquelle l'épiscopat rend grâce à l'Empereur de la conclusion du Concordat. — Havas.

RUSSIE. — On écrit d'Odessa, 6 avril, à la *Gazette autrichienne* :

« Le 30 mars, le commandant en chef de l'armée du Sud reçut, au théâtre, une dépêche de Saint-Petersbourg qui lui annonçait que la paix était conclue. L'enthousiasme fut universel et l'orchestre exécuta, immédiatement l'hymne *Dieu protège l'empereur*. Le 31, au matin, deux vapeurs anglais qui observaient notre port, s'avancèrent en hissant le pavillon parlementaire. On leur fit part de la signature de la paix. Ils saluèrent alors le pavillon russe de 21 coups de canon, que les batteries du port leur rendirent coup pour coup. Ce fut un véritable jour de fête pour toute la ville. Personne ne travaillait, on se livrait à la joie la plus vive et la plus franche. Les équipages des bâtiments anglais reçurent la permission de descendre à terre, permission dont ils ne purent d'ailleurs, profiter à cause de la quarantaine, mais on leur envoya de la viande, des volailles et du pain.

« Nous avons eu hier ici une grande solennité

FEUILLETON

MAITRE CAYEUX.

(Suite.)

Maitre Cayeux prenait régulièrement le café sur son pupitre, dans son cabinet, où Marie le lui apportait avec une ponctualité d'heure et de soins qui eussent suffi au bonheur d'une vieille rentière. Son apparition, à ce moment, dans cette salle remplie d'une appétissante vapeur, fit frissonner Rose intérieurement. Marche, qui souriait l'instant d'apparavant, devint sérieux tout-à-coup; M^{me} Marche n'eut qu'une pensée qu'elle exprima avec l'énergie du reproche.

— Marie! vous avez oublié mon frère!

La servante, en grand tablier blanc, le visage coloré par la chaleur des fourneaux, sortit de sa cuisine, à ces mots terrifiants pour elle. Abasourdie d'abord, elle se crut coupable.

— Ah! mon Dieu! fit-elle, comme si on lui eût appris que les eaux du fleuve venaient d'emporter le pont.

— Il ne s'agit pas de cela, dit maitre Cayeux, mon café m'a été apporté aujourd'hui comme hier. Qu'on ne dérange donc personne!

— Aussi, Monsieur, j'en étais saisie! reprit Marie, en proie à une vive émotion; moi, manquer à mon devoir! depuis quarante-deux ans, Madame, c'eût été la première fois!

— Allons, allons, gardons les grands mots pour les

grandes occasions, fit l'avoué. J'ai pris mon café, tout est dit. Ne puis-je descendre, une fois par hasard le matin, sans soulever une émeute? J'ai voulu vous dire bonjour, voilà tout.

Rose ne pouvait soutenir le regard de son oncle, qui, analysant ses traits, y surprenait comme un parfum de bonheur inquiet, tandis que, soumise, elle aurait dû être accablée par une sourde tristesse. Quant à Marche, la manière dont son beau-frère lui avait serré la main ne lui laissait aucun doute sur l'imminence d'explications au moins désobligeantes. Aussi se tenait-il plus droit que jamais sur sa chaise, et toussait-il de temps en temps, en homme qui a une trop solide poitrine pour redouter une discussion. Chacun de ses *hein!* formidables donnait la chair de poule à Rose, qui, dans les transports de sa terreur, croyait à chaque instant entendre éclater une querelle terrible entre son oncle et son père.

— Mon beau frère, dit maitre Cayeux, j'ai à vous parler en particulier, quand vous aurez pris votre café.

— Il fallait donc le dire tout de suite, fit celui-ci, je me serais hâté.

— J'y mettrai le temps qu'il faudra, répondit maitre Cayeux.

— Voulez-vous que j'aille vous trouver, là-haut, dans votre cabinet?

— Non. Nous causerons dans le petit salon, à côté.

— Vous nous attendrez ici, dit l'avoué à sa sœur et à

sa nièce, afin de se prémunir contre les indiscretions que les portes trop minces rendent faciles.

— Qu'y a-t-il donc demanda M^{me} Marche à sa fille, dès que son mari, plus fier qu'il ne lui avait jamais paru, et son frère, très-froid, eurent quitté la salle à manger pour aller s'enfermer dans le petit salon distant de presque toute la longueur du corridor.

Pour unique réponse, les yeux de Rose laissèrent tomber de grosses larmes.

M^{me} Marche, voyant que ses questions ne faisaient qu'augmenter les angoisses de sa fille, et les siennes par contre-coup, se résigna à attendre les explications que son mari ne pouvait manquer de lui donner.

— Mon cher beau-frère, dit maitre Cayeux, il court des bruits qui ont dû m'intriguer singulièrement, comme vous allez le comprendre. Est-il vrai que vous alliez le matin avec votre fille et un de mes clercs, vous promener dans les bois?

La botte était portée d'une main sûre; Marche n'y opposa qu'un sang-froid imperturbable.

— On a déjà fait une histoire de cela, dit-il d'un ton profondément dédaigneux pour les médisants.

— Est-ce la vérité?

— Oui et non à la fois, répondit Marche avec beaucoup de calme: je ne vais pas, le matin, courir avec ma fille et un de vos clercs; mais aujourd'hui, par hasard, ayant conduit Rose dans la forêt de très-bonne heure, afin qu'elle y respirât l'air pur, j'ai rencontré M. Amédée, et nous avons fait quelques pas de compagnie.

militaire. A la prise de Kinburn, le porte-drapeau du régiment de Tobolsk fut tué, et le drapeau, resté sur le champ de bataille, allait tomber entre les mains des Français qui approchaient; un soldat le détacha du bâton et cacha le drapeau dans sa poitrine. Transféré comme prisonnier à Constantinople, il a cousu le drapeau dans la doublure de sa capote et l'a conservé pendant tout le temps de sa captivité. Ce soldat vient de revenir ici, et le drapeau a été solennellement adapté à une hampe neuve par le général Suchosanoff et quelques autres généraux. Quant au brave soldat il a été décoré de l'ordre de Saint-George, élevé au rang d'officier et doté d'une forte pension.

SERVIE. — D'après des lettres de Belgrade, on est impatient de savoir, en Serbie, si le traité de paix contient quelque chose qui regarde la Serbie. Le Gouvernement attend pour mettre à exécution ses projets de réforme intérieure, qu'il sache à quoi s'en tenir sur les résultats du Congrès de Paris. Quoique le nouvel Hatti-Humayoun ne soit pas applicable en tout à la Serbie, il portera néanmoins quelques fruits pour ce pays. C'est ainsi, entre autres, que le gouverneur de Belgrade, Azy-Pacha, a reçu l'ordre de ne pas se mêler des affaires d'administration intérieure. — Havas.

ETATS-UNIS. — La prochaine élection du président des Etats-Unis est à l'ordre du jour dans la presse américaine. Le *New-York Herald* du 2 avril nous apporte à ce sujet les renseignements suivants :

« Trois partis principaux se disputeront cette élection. Les Know-Nothings (parti américain) ont déjà fait connaître leur choix. M. Millard Fillmore, qui occupa le fauteuil présidentiel à la mort du général Taylor, autrefois whig, et aujourd'hui chef du parti américain national, a été choisi par lui comme candidat à la présidence. M. Fillmore jouit d'une haute réputation d'honnêteté, de patriotisme et de modération. M. Donelson, qui sera porté en même temps à la vice-présidence, est généralement estimé; il a été secrétaire particulier du général Jackson pendant les deux périodes de sa présidence.

« Les *nigger worshippers* (adorateurs des nègres) sont convoqués pour le 17 juin, afin de procéder aux choix de leurs candidats, qui seront probablement MM. M'Leon, de l'Ohio, et John Bell, du Tennessee.

« Enfin les démocrates doivent se réunir dans un but analogue le 2 juin; c'est l'élection préparatoire qui sera la plus contestée. MM. Cass (le général), Buchann, Douglas, Wise, Busk, Hunter, Dallas et le général Pierce lui-même, auront tous leurs amis et leurs partisans à Cincinnati. »

ORÉGON — Voici de désolantes nouvelles de l'Orégon, à la date du 25 février :

« Les Indiens de Rogue-River se sont soulevés en masse, et, unis à d'autres tribus, ont commencé une guerre d'extermination contre les blancs. Le 23 février, 300 Indiens ont attaqué un poste de 12 volontaires, et à peine si l'un d'eux a pu échapper pour porter la nouvelle de leur mort. Ils étaient commandés par les capitaines Ben Wright, sous-agent indien, et John Poland, qui ont succombé avec leurs compagnons après une héroïque journée

de résistance. Une vingtaine de fermiers ont été tués avec leurs familles.

« Dans cet endroit, les Indiens sont au nombre de 300 environ; mais ils sont partout sous les armes, incendiant, pillant et assassinant sans miséricorde tout ce qui respire. Ils sont sous la conduite d'un Indien-Canadien qui a été un des guides favoris du colonel Frémont dans ses explorations. Les habitants de Port-Orford, alarmés, se fortifiaient, et ceux de Crescent-City s'attendaient à être attaqués. Cette dernière ville n'avait pas d'armes et de munitions pour 25 hommes. Les habitants réunis en assemblée ont immédiatement frété l'*Ellen* pour porter au gouverneur de Californie une pétition demandant des secours en termes pressants. C'est à présent surtout qu'on doit regretter que le général Wool ait quitté l'Orégon sans avoir rien fait pour protéger ses malheureux habitants. »

(Constitutionnel.)

FAITS DIVERS.

On lit dans l'*Emancipation* :

« Conformément aux usages académiques, M. le duc de Broglie, le nouvel académicien, a été présenté hier aux Tuileries par M. Désiré Nisard, directeur de l'Académie, et par le bureau de cette compagnie. Vous savez que, dans une partie de son discours, M. de Broglie avait rendu justice à l'empereur Napoléon I^{er} et reconnu que le 18 brumaire avait été un coup d'Etat nécessité par le salut du pays, tandis que dans une autre partie de ce même discours, il avait critiqué implicitement le gouvernement de Napoléon III, en affectant de faire l'éloge du libéralisme. Aussi sa présentation piquait-elle vivement la curiosité publique, et l'on se demandait comment l'Empereur l'accueillerait. Cet accueil a été à la fois charmant et piquant, et surtout infiniment plus spirituel que le discours de l'académicien. L'Empereur lui a dit : « J'ai lu votre discours » avec un vif intérêt. Je vous remercie du bien que vous avez dit de l'Empereur mon oncle. J'espère que votre petit-fils parlera du 2 décembre comme vous avez parlé du 18 brumaire. »

— On a maintenant des détails positifs sur la perte du paquebot à vapeur *Mino*, coulé dans un abordage par le transport anglais *Minden*, à l'embouchure du détroit de Gibraltar. Sur 85 personnes qui étaient à bord, 21 ont été certainement sauvées, savoir : 17 marins de l'équipage qui étaient sur le pont, et 4 passagers, savoir : M. Joseph Frapoli, marbrier, et trois membres de la famille Heredia (M^{lle} Maria et M. Edouard Heredia, et M^{me} veuve Heredia, née Grund).

C'est M. Frapoli, qui, en se sauvant lui-même, a contribué à arracher à la mort les Heredia en les amarrant à des bois jusqu'au moment où ils ont pu recevoir des secours d'une barque de transport, qui les a recueillis dans un état presque désespéré.

On espère encore que le transport anglais a pu sauver quelques personnes qu'il aura prises à son bord; mais il a été forcé de continuer sa route, la nuit étant, dit-on, horrible. (Constitutionnel.)

— On lit dans *Vérité* de Lille, du 17 :

« Nos cultivateurs, qui avaient appelé la pluie de

tous leurs vœux, n'ont pas tardé à désirer avec non moins d'ardeur le retour du beau temps. On nous rapporte, à ce propos, un fait qui vient de se passer dans une localité de notre arrondissement : lundi dernier, pendant que le ciel versait, pour ainsi dire, des torrents, un marchand de tamis, trempé jusqu'aux os, faisait son entrée dans ladite commune, du côté de l'est; or, il existe un dicton patois et populaire qui menace le territoire d'une pluie de trois semaines consécutives, quand un marchand de tamis y pénètre du côté du soleil levant, pendant qu'il tombe seulement quelques gouttes d'eau. Des fermiers entendirent le colporteur annoncer sa marchandise dans l'intervalle de deux ondées et continuèrent toujours la même direction; sa voix fit sur eux l'effet du cri du paon mythologique, et, pour détourner de la contrée ce sinistre présage, ils voulurent contraindre le marchand à rebrousser chemin; mais celui-ci tint bon et persista à jouir de de son droit de circulation. — La scène commençait à devenir sérieuse, lorsque l'un des fermiers proposa un tempérament qui fut accepté. Pour indemniser le tamisier du changement d'itinéraire qu'on voulait lui imposer, les personnes présentes se cotisèrent; on lui acheta deux tamis, et l'un des acquéreurs se chargea de le conduire par des chemins détournés, qui abrégèrent le trajet, hors du territoire de la commune, dans laquelle il eut plus tard toute faculté de rentrer par le couchant, point cardinal dont l'influence, en pareille circonstance, doit ramener le beau temps, si le dicton est fondé. — Les héros de cet exploit, venus aujourd'hui au marché de Lille, proclamaient bien haut que nous étions redevables à la précaution qu'ils avaient prise du retour du temps sec qui est favorable, du reste, aux travaux de la campagne. — Et nous sommes dans un siècle de lumières! »

CHRONIQUE LOCALE ET DE LOUEST.

Dans sa séance du 14 avril, le Corps-Législatif a adopté, par assis et levé, les projets de loi ayant pour objet d'autoriser, sur sa demande :

Le département de Maine-et-Loire à emprunter 500,000 fr. pour travaux de chemins vicinaux de grande communication, et 400,000 fr. pour travaux des routes départementales, ainsi qu'à s'imposer : premièrement, 1 centime 23 centièmes en 1858; secondement, 6 centimes 77 centièmes en 1859, 8 centimes pendant quatre ans, à partir de 1860, et 3 centimes en 1864, tant pour compléter le remboursement d'un précédent emprunt que pour amortir les deux emprunts ci-dessus autorisés, le surplus devant être appliqué aux travaux de grande communication et des routes départementales;

Le même département, à prélever, sur le produit de l'imposition extraordinaire précédemment autorisée par le décret du 31 janvier 1852, une somme de 21,232 fr. pour concourir à l'ouverture d'une rue aux abords de la prison d'Angers.

COLLÈGE DE SAUMUR.

Le jeune Loiseleur, Armand, élève pensionnaire de la classe de logique, et qui a fait toutes ses études dans cet établissement, vient d'être reçu bachelier ès-lettres par la Faculté de Rennes, avant d'avoir terminé son cours de dernière année.

Le Tribunal civil de Châtelleraut s'est occupé, dans ses audiences de lundi et de mardi, d'une question qui avait attiré dans son auditoire un certain nombre de curieux. Cette question avait du moins l'attrait de la nouveauté, et elle avait excité quelque intérêt parmi ceux qui cherchent un délassément à leurs travaux ou l'emploi de leurs loisirs dans le jeu de billard. D'ailleurs, voici le fait :

Un M. Lebœuf, aux antécédents et aux formes athlétiques, avait pris un brevet au ministère des travaux publics et du commerce pour l'invention d'un nouveau jeu combiné avec des billes et des quilles, sur le tapis du billard. Il avait décoré ce jeu du nom de *Poule de Sébastopol*. Il avait traité avec M. Pichereau, cafetier en cette ville, pour faire jouer cette poule sur un de ses billards, et il paraît qu'un grand nombre de personnes, attirées par la nouveauté, allaient s'essayer à la poule de Sébastopol.

Les autres cafés, par suite de cet empressement ou de cet engouement, étaient vides de leurs habitués.

M. Bilié, maître d'un de ces établissements, crut pouvoir imaginer, aussi lui, une poule, qu'il appela la *Poule Impériale*. On revint à son billard.

Mais bientôt M. Lebœuf, muni de son brevet, commença contre M. Bilié une procédure en contrefaçon. Il obtint, sur requête de M. le Président du Tribunal civil, une ordonnance par laquelle ce magistrat désignait M. Nallet, vérificateur des poids et mesures, pour décrire le jeu incriminé, et M. Blain, huissier, pour saisir au besoin les billes et

— Pourriez-vous me certifier, poursuivit l'avoué déjà crispé par la colère, que le hasard est bien le seul coupable en cette occasion ?

— Je n'avais pas prié ce jeune homme de se trouver là.

— Vous, c'est possible; mais Rose ?

— Rose est trop bien élevée pour donner des rendez-vous ! dit Marcheur énergiquement.

— Je n'en répondrais pas, car il faut enfin que je vous l'apprenne : elle aime ce M. Amédée ! Maintenant, peut-être, vous serez prudent.

— Mais, mon cher Antoine, reprit Marcheur en croisant ses bras sur sa poitrine et en levant la tête d'un air de fierté stupéfiante pour maître Cayeux, vous ne m'apprenez rien !

— Enfin ! fit maître Cayeux, ébahi, j'arrive à vous comprendre ! Vous savez tout ce qui s'est passé. Vous connaissez les raisons que j'oppose au choix déplorable de votre fille, et vous partagez si peu ma manière de voir, que vous autorisez des entrevues, lorsque j'en suis encore à interdire même des espérances !

— Ne vous inquiétez pas de cela, Antoine, j'ai, moi aussi, mon expérience d'homme et ma sollicitude de père, je vous l'ai dit.

— Comment ! ne pas m'en inquiéter ! s'écria celui-ci, doublement exaspéré et par le calme inaltérable de Marcheur et par le sens de ses paroles. Mais songez-vous à la portée de ce que vous me dites en ce moment ?

— Je n'ose plus vous parler; vous vous mettez en colère.

— « Ne vous mêlez plus de ce qui ne vous regarde pas personnellement », voilà ce que signifient vos derniers mots.

— Je n'ai pas et je ne puis avoir l'intention de vous fâcher. Je ne veux rien que de juste et d'honorable : marier ma fille à mon gré, voilà tout.

— Cela suffit ! prononça l'avoué, pâle et suffoqué : cela suffit !

— Si elle est malheureuse en ménage, elle n'en accusera qu'elle et moi. Ses plaintes ou seulement ses tristesses perséneraient si amèrement plus tard sur votre noble cœur !

— C'est bien !

Maître Cayeux essayait d'ouvrir pour sortir brusquement, mais le trouble de son esprit paralysait ses mains et il ne parvenait pas à tourner la clé.

— Ne nous quittons pas en mésintelligence, Cayeux, reprit Marcheur.

— C'est bien, je vous dis que c'est bien ! lui jeta l'avoué d'un ton sec et glacial.

Puis, la porte ayant enfin cédé sous ses efforts, il disparut en la refermant vivement sur lui.

Alors, resté seul, Marcheur, avec ce sang-froid qui convient si bien à la majesté humaine, repassa dans sa mémoire tout ce qu'il avait dit, pour savoir s'il lui était échappé quelque mot blessant. Il fut satisfait de son examen sans doute, car il le termina en disant :

— Je n'ai rien à me reprocher.

(La suite au prochain numéro.)

les quilles, et mettre sous la main de la justice la *Poule Impériale*.

Ces messieurs ont cru devoir se borner à la description comparée des deux poules, dont le plumage paraît avoir une assez forte ressemblance, à quelques plumes près.

Quoi qu'il en soit, M. Leboeuf avait introduit devant le Tribunal une demande de 10,000 fr. de dommages-intérêts, ayant pour objet la saisie et la confiscation de la *Poule Impériale*, l'affiche du jugement à intervenir, son insertion dans les journaux et la condamnation de Bilié aux dépens, le tout pour contrefaçon de la *Poule de Sébastopol*. Ce procès a soulevé la question de savoir si l'industrie de M. Leboeuf était du nombre de celles qui peuvent être valablement brevetées aux termes de la loi du 8 juillet 1844, qui a réglementé la matière des brevets d'invention.

M. Bilié soutenait la négative et démontrait que le but comme l'esprit de la loi n'avaient pas été de breveter des inventions qui n'apportaient rien de nouveau dans le domaine de l'industrie et des arts; qu'un jeu n'était qu'un délassement et non pas un art ou une industrie; que le gouvernement délivre les brevets sans examen préalable, et que le porteur d'un brevet d'invention est obligé de mentionner qu'il lui a été délivré sans garantie du gouvernement; que leur validité est du ressort des tribunaux. Aussi demandait-il la nullité du brevet délivré à M. Leboeuf pour la *Poule de Sébastopol*.

M. Leboeuf, de son côté, faisait valoir des considérations déduites des termes formels de la loi de 1844, et il soutenait que la combinaison qu'il avait inventée rentrait dans l'esprit de cette loi.

M^e Frandin a plaidé la cause de M. Leboeuf, et M^e Rivière a présenté la défense de M. Bilié.

M. le Procureur impérial est intervenu au procès et a pris des conclusions formelles tendant à faire prononcer la nullité absolue du brevet d'invention que M. Leboeuf s'est fait délivrer; à le faire, par suite, renvoyer de sa demande contre M. Bilié et condamner aux dépens.

C'est ce dernier système qui a été accueilli par le Tribunal dans un jugement qui paraît fortement motivé. (Le *Chatelleraudais*.)

ÉCOLE MATERNELLE, RUE BIZARD.

M^{me} CAMAIN, qui jusqu'ici n'avait admis dans son

école que des petites filles, s'est, depuis quelque temps déjà, sur la demande réitérée des parents, chargée des petits garçons. Cette nouvelle mission que lui confiaient les familles a nécessité dans sa maison des modifications : cour, jardin, classes distincts et séparés de manière qu'aucune communication ne soit possible entre les enfants des deux sexes.

Les petites filles sont confiées à M^{lle} Emilie Camain, qui depuis plusieurs années leur prodigue soins et affection; les petits garçons sont sous la surveillance de M^{me} Camain à qui une longue expérience a appris ce qu'il faut de tendresse envers des enfants, dont le naturel bon, mais léger, a besoin d'une direction incessante.

Les familles trouveront donc désormais dans cet établissement, consacré à l'enfance des deux sexes, toutes les garanties morales qu'elles peuvent désirer.

BULLETIN FINANCIER.

Du 9 au 16 avril.

Après avoir atteint le cours de 74 fr., la rente s'est arrêtée, comme fatiguée par cet effort, et les vendeurs ont de nouveau arrêté le mouvement. Ils ont pu y arriver assez aisément, parce que la spéculation est absente de la rente pour le moment, et se porte tout entière sur les chemins avec une ardeur qui ne connaît plus de bornes.

La rente 3 0/0 a reculé jusqu'à 75 55, mais à ce cours les acheteurs ont reparu, et la demande s'est ranimée. On a repris à 75 90, et il est probable que le cours de 74 fr. sera atteint prochainement. Il se fait toujours beaucoup de ventes à primes, et à des écarts tellement limités, que les vendeurs font beau jeu aux acheteurs.

C'est, du reste, le cas qui vient de se présenter pour les chemins de fer. La hausse énorme qui s'est produite depuis le commencement du mois, a entraîné la levée de presque toutes les primes à la Bourse d'hier, et donné au mouvement ascensionnel un stimulant dont il pouvait bien se passer. La liquidation vient de couronner la hausse de cette quinzaine par une explosion encore plus forte, et toutes les lignes ont atteint des cours que l'on aurait cru impossible il y a un mois.

En liquidation, l'Orléans est resté à 4,410, le Nord à 4,080, l'Est ancien à 4,060, l'Est nouveau à 885, le Lyon à 4,470, la Méditerranée à 4,715, le midi à 780, l'Ouest à 940, le Grand-Central à 702 50, le Genève à 750, les Chemins Autrichiens à 922 50, le Victor-Emmanuel à 662 50, le Manège à 670 fr.

Les actions de Béziers se maintiennent à 560, et la souscription d'obligations que cette Compagnie vient d'ouvrir se poursuit avec beaucoup de succès.

Le Crédit mobilier s'est élevé à 4,770 en liquidation, et la Banque de France, qui était tombée à 5,725, a repris à 5,750.

Le marché industriel se maintient dans la même situation. Les Palais se négocient toujours à 73 fr., les Omnibus de Paris à 910, les Gaz à 845, les voitures de place sont faibles de 113 à 117 50, et les Rivoli de 112 50 à 115.

Un grand mouvement d'affaires a eu lieu ces jours-ci sur les actions de la Compagnie Franco-Américaine qui ont monté de 590 à 700. Cette hausse provient de ce que cette compagnie se trouve admise à concourir pour les paquebots transatlantiques. Elle se présente avec un matériel propre au service dont il s'agit, et qui, dès à présent, suffira à desservir la moitié de ces services avec un capital déjà classé parmi les négociants de Lyon, et avec la certitude de se procurer sans difficulté et au premier appel le capital complémentaire.

Les actions de la Compagnie des mines de cuivre natif du Lac Supérieur sont également très-recherchées. On attribue cette faveur aux nouvelles reçues par la Compagnie sur d'importantes découvertes qui assureraient dès le premier exercice de beaux résultats.

On a commencé à s'occuper de la Caisse des Usines à gaz; on sait que cette compagnie est créée dans le but de centraliser toutes les opérations financières qui peuvent développer et seconder les Sociétés d'éclairage au gaz.

Les actions du Cheptel reprennent faveur, par suite de la nouvelle extension donnée aux opérations de la Société; la Compagnie de constructions maritimes et de navigation de Cette (Séguineau et C^e) est recherchée au-dessus du pair. On continue à s'occuper des Omnibus de Londres, dont les recettes se maintiennent à un chiffre élevé.

Enfin, on remarque parmi les Sociétés nouvelles qui fixent l'attention des capitalistes, la Société anonyme des chemins de fer de la ligne d'Italie par la vallée du Rhône et le Simplon, dont la souscription obtient un grand succès. On a compris toute l'importance d'une ligne qui sert de trait d'union contre les chemins de fer de l'Europe centrale et occidentale et le réseau des chemins de fer de l'Italie qui sont aujourd'hui sur tous les marchés financiers l'objet d'une faveur spéciale.—J. Paradis.

(Correspondance générale de l'Industrie.)

BOURSE DU 17 AVRIL.

3 p. 0/0 hausse 60 cent. — Fermé à 74

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 95

BOURSE DU 18 AVRIL.

3 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 74 25

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 95

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE GOUBIN.

Les créanciers de la faillite du sieur Joseph Goubin, marchand boulanger, demeurant à Saumur, rue d'Orléans, dont les créances ont été vérifiées et affirmées, sont invités, conformément aux dispositions de l'article 504 du Code de commerce, à se réunir mardi prochain 22 avril présent mois, à huit heures et demie du matin, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur un concordat, sinon former un contrat d'union.

Le Greffier du Tribunal,
(253) A. DUDOUET.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE MAISON,

Située à Saumur, rue de Bordeaux, occupée par M. Lechat, consistant en vestibule, salon et salle à manger, au rez-de-chaussée; plusieurs chambres au premier et au second étage, grenier, mansarde, cuisine et bûcher en soubassement, cour. Le tout joignant d'un côté la maison de M. Commeau, d'autre côté le terrain de M. Poisson.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire, rue Beaurepaire. (254)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE A l'amiable,

Deux MAISONS, situées à Saumur, rue du Portail-Louis, n^{os} 22 et 24, occupées par MM. Besson et Guignon et autres locataires.

S'adresser à M^{me} V^e HÉRISSE et à son fils, et à M^e DION, notaire. (211)

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE En totalité ou par lots,

UN BEAU CLOS DE VIGNE,

Situé au Pont-Fouchard,

Commune de Bagneux, lieu dit les Hauts-Sentiers et la Gravelle,

Contenant 3 hectares 63 ares, avec une longue façade sur le chemin de la Pierre-Couverte, et une sortie sur la ruelle des Pauvres,

Entouré de murs et de haies vives, Joignant MM. Romain, Beaudouin, Bineau, Bontems, Pineau, Hérisson, Pinot, Savatier, Boret et Helaudais.

Une grande partie de ce clos peut être divisée en terrains propres à bâtir.

Facilités pour les paiements. S'adresser à M^e CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange. (255)

Etude de M^e BEDON, notaire aux Rosiers.

A VENDRE PAR ADJUDICATION,

En totalité ou par parties,

En l'étude et par le ministère de M^e BEDON, notaire aux Rosiers, Le dimanche 11 mai 1856, à midi,

UNE PIÈCE DE TERRE

De bonne qualité, bonne à toutes cultures,

Située aux Derins, commune des Rosiers, près le bourg, contenant 7 hectares 26 ares, et joignant au nord M^{me} Tessié-Boutet, de Saumur, au levant le chemin de la Corderie, au midi M. Tessié de la Motte, Goislard-Bottreau, Cirot et autres, et au couchant le chemin du bourg et M. Tessié de la Motte.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e BEDON. (256)

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

UNE MAISON,

Sise à Saumur, quai de Limoges, occupée par M. Béatrix.

S'adresser à M. HERBAULT, à Nantilly. (257)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE,

1^o UNE MAISON,

Située à Saumur, levée d'Enceinte, n^o 31,

Composée d'un salon de compagnie, une salle à manger, deux autres pièces avec corridor d'entrée; un premier étage; un deuxième étage, greniers avec chambre planchée.

Cuisine, cave, bûcher en soubassement, cour, pompe, jardin, hangar, lieux d'aisances et autres servitudes.

2^o Une REMISE, à côté de la maison, avec grenier dessus, fosse à fumier et petit jardin derrière.

S'adresser, pour traiter, à M^e DION, notaire à Saumur. (235)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n^o 79.

5,000 FR. A PLACER

A rente viagère.

S'adresser à M^e DION. (214)

A VENDRE UN JARDIN,

Contenant environ 4 ares 12 centiares, avec logements et cave en roc, situé à Saumur, ayant issue sur les rues de la Petite-Guenle-du-Loup et du Pressoir-Saint-Antoine.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (216)

A LOUER PRÉSENTEMENT

ou à la St-Jean prochaine,

APPARTEMENTS et CHAMBRES, situés à Saumur, quai de Limoges, n^o 153.

MAISON POUR BOULANGERIE, au même n^o, à louer pour la St-Jean 1857.

S'adresser à M^{me} GODIN, dans la maison (258)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE A l'amiable,

UNE MAISON,

Située à Saumur, Grande-Rue-St-Nicolas, occupée par le sieur Pautré, tailleur d'habits, composée d'une boutique, cuisine, cabinet, cave, premier étage et grenier.

S'adresser, pour traiter, au sieur Jean FERCHAUD, propriétaire à Saumur, rue Saint-Nicolas, soit à M^e DION, notaire. (240)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE

Une petite MAISON bourgeoise, avec JARDIN, logement de fermier, et environ 1 hectare de terres labourables.

Le tout situé près le Chapeau, sur le bord du chemin de fer.

S'adresser, pour traiter, à M^e DION, notaire. (237)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER

Une MAISON, à Saumur, rue du Temple, n^o 10, dépendant de la succession de M^{lle} Frémon.

S'adresser audit notaire. (158)

A LA VILLE DE PARIS

PLACE SAINT-PIERRE

PRIX FIXE.

PRIX FIXE.

SAUMUR

Vente au comptant, escompte cinq pour cent.

Nouveautés pour mariages.

Draperie de toutes les fabriques.

Châles et Soieries.

Articles pour Pantalons et Gilets.

Le succès toujours croissant de cette maison vient de la bonne qualité de ses marchandises vendues meilleur marché qu'ailleurs et de la variété de ses assortiments.

Mise en vente, pour cette saison, d'un choix considérable de **FANTAISIE**, pour robes simples et à volants.

ORLÉANS, toutes nuances et en toutes qualités, vendus au-dessous du cours.

JUPONS gancés, Lavallière, haute nouveauté.

Malgré l'augmentation, nous offrons toujours les mêmes sortes de **CRÉTONNES** fortes et de **MADAPOLAMS** fins, depuis 50 c.

Dépôt de **LEDER WOLL** (madapolams anglais), extra-fort, pour chemises de 1 fr. 20 à 1 fr. 35

100 dessins différents d'indiennes, 3 et 4 couleurs, parfaitement bon teint 60

Solde considérable de **TAFFETAS NOIR**, vendu dans les conditions suivantes :

Taffetas tout cuit, 60 cent. de large, qualité de 5 fr. » vendu	3	90
d° d° d° 6 50 d°	5	»
d° d° 65 d° 7 50 d°	5	90

OMBRELLES soie, 2 fr. 10 et au-dessus. — **MARQUISES** nouveauté, 3 fr. 95 et au-dessus. (209)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,

Une MAISON, située à Saumur, sur la levée d'Enceinte, occupée par M^{me} Coussillan, composée d'un salon, salle à manger, cuisine, chambres à coucher, greniers, écuries, remise, jardin, portail d'entrée et autres servitudes.

S'adresser à M^e DION, notaire à Saumur. (244)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A DONNER A RENTE VIAGÈRE,
à 9 p. 100,

Une somme de 3,000 fr. sur une tête de 62 ans.

S'adresser audit notaire. (159)

MAISON
SITUÉE A DOUÉ,

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine.

Sa position au centre de la ville, sur la place de la Halle aux blés et sur celle de l'Hôpital, permet l'établissement avantageux d'un café, ou assure l'heureuse continuation du commerce qui s'y exerce depuis plus de 50 ans. S'adresser à MM. GUONIS à Doué, ou à M. ABELARD, avocat à Saumur.

AVIS.

On demande à emprunter, par première hypothèque, sur des Immeubles valant de deux à trois cent mille francs, 70 à 100,000 fr. à quatre ou quart pour cent d'intérêt.

S'adresser à M^e DUMAIN, notaire à Bouillé-Lorets, par Thouars (Deux-Sèvres). (249)

A LOUER

A UN PRIX TRÈS-MODÉRÉ,

Pour entrer en jouissance de suite, Une fort jolie petite MAISON de Campagne, très-agréablement située, dans les environs de Saumur, et sur les bords de la Loire.

S'adresser au bureau du Journal.

A LOUER

Pour la St-Jean 1857,

UNE MAISON, Sise à Saumur, rue des Payens, n° 16,

AVEC JARDIN.

S'adresser à M^e CHASLE, notaire à Saumur. (106)

A LOUER

Présentement ou pour Noël prochain ou pour la Saint-Jean prochaine 1856, MAGASIN joignant l'hôtel J. Budan, place de la Bilange, à Saumur. S'adresser à M. J. BUDAN. (381)

A VENDRE

PAR ADJUDICATION, En l'étude de M^e DUTERME, notaire à Saumur,

Le lundi 21 avril 1856, à midi,

SUR LA MISE A PRIX DE 1,500 FRANCS,

UNE

MAISON et DÉPENDANCES,

SITUÉE AU PONT-FOUCHARD,

Près Saumur.

Composée de : Deux chambres basses, dont une à cheminée; une cave, un petit caveau et une écurie, grenier au-dessus; deux escaliers en pierres dures; trois chambres hautes et un cabinet; grenier sur les chambres; un autre corps de bâtiment contenant deux écuries, grenier au-dessus, le tout construit en pierres et couvert en ardoises; grand portail, puits, jeu de boules et grande cour; une porte cochère au midi et une porte au levant sur l'ancien chemin. (238)

MAISON BOURGEOISE

Avec JARDIN et toutes servitudes,

Sise au Pont-Fouchard, rue des Pauvres.

A VENDRE

OU A LOUER PRÉSENTEMENT.

S'adresser à M. FROGER, pâtissier, rue du Puits-Neuf. (230)

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine 1856,

Située au centre de la rue Royale, n° , occupée présentement par M. Volant, composée comme suit :

Rez-de-chaussée: un grand magasin ouvrant sur la rue Royale, dans lequel on pourrait faire une arrière-boutique ou chambre à coucher; un grand salon avec cheminée de marbre; au 1^{er} étage, deux grandes chambres à cheminée de marbre, cabinet à côté, croisée à balcon sur la rue Royale; au 2^{me} étage, une chambre avec cheminée, ouvrant sur la rue; une autre chambre derrière servant de cuisine, grenier au-dessus, cave, buanderie, latrines, cour avec issue à la rivière de la Loire.

S'adresser à M. A. PIERRE, propriétaire, ou à M^e DION, notaire à Saumur. (234)

A VENDRE

MAISON, place de l'Arche-Dorée; 24, occupée par M. Pineau, liquoriste.

A VENDRE OU A LOUER

Présentement,

Autre MAISON, levée d'Enceinte. S'adresser à M. CHEVALIER-CAMUS, qui occupe cette dernière maison.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

A LA VILLE DE SAUMUR

MAISON BOISSIER.

ARTICLES POUR MARIAGES

Châles, Dentelles, Soieries, Hautes Nouveautés, Confections et Articles de Goût.

CACHEMIRES DES INDES

LONGS ET CARRÉS.

Mise en vente de plusieurs affaires importantes de marchandises traitées avant la hausse.